

RÈGLEMENT du tournoi de l'ASVTT – 5 & 6 septembre 2026

Article 1 : Ce tournoi National est homologué par la Fédération Française de tennis de table. Le juge arbitre de la compétition sera M. DUMONT François (JA3). M. Jouette et M. Deletang seront Juge arbitre adjoint. Il est ouvert uniquement aux licences traditionnelles. Les licences doivent être validées pour la saison 2026/2027.

Article 2 : Le tournoi comporte 15 tableaux en simple. Le premier tour se jouera par poules de 3 ou 4 joueurs (2 qualifiés), puis par un tableau à élimination directe.

Article 3 : Toutes les parties se joueront au meilleur des 5 manches.

Article 4 :

Samedi 05 septembre 2026					
Tableaux		Horaires	Places	Heures approximatives des finales	Prix
A	NC - 1599	09h 00	60	18h30	9 €
B	NC - 1099	10h 15	48	18h30	9 €
C	1100 - 2050	11h 30	60	19h30	9 €
D	NC - 799	12h 45	48	20h30	9 €
E	NC - 1299	14h 15	60	21h00	9 €
F	1300 - N°500	15h 30	48	21h30	9 €
G	Féminines TC	16h 00	24	20h00	Offert
H	NC - 1799	16h 45	48	22h00	9 €
Dimanche 06 septembre 2026					
Tableaux		Horaires	Places	Prix	Prix
I	NC - 1699	09h 00	60	18h30	9 €
J	Toutes catégories	10h 15	48	19h00	9 €
K	NC - 899	11h 15	48	20h30	9 €
L	NC - 1999	12h 45	60	21h00	9 €
M	NC - 1199	14h 15	60	21h30	9 €
N	1200pts - N°300	15h 30	48	22h00	9 €
O	NC - 1499	16h 45	48	22h00	9 €
Heure de fin prévisionnelle du tournoi : 22h30					

Le tableau G (Féminines) est offert par L'ASVTT.

Les joueurs doivent se présenter au pointage au moins 20 minutes avant le début du tableau concerné.

Article 5 : Tous les pongistes peuvent s'engager sur 3 tableaux maximum/Jour. Le tarif par tableau est de 9€.

Article 6 : Les inscriptions seront prises uniquement par internet via la plateforme HelloAsso à partir du **lundi 10 août à 9h** et jusqu'au vendredi 04 septembre à 18h.

Le paiement se fera directement sur la plateforme.

<https://www.helloasso.com/associations/association-sportive-villenave-tennis-de-table/evenements/tournoi-national-asvtt-2026>



Article 7 : Les désinscriptions avec remboursement peuvent se faire jusqu'au dimanche 30 aout 23h59. Elles peuvent se faire via email à tournoinationalasvtt@gmail.com

Les désinscriptions au-delà du dimanche 30 aout 23h59 ne seront pas remboursées sauf si :

- Raison professionnelles (avec justificatif)
- Décès
- Hospitalisation
- Grossesse et congé maternité (certificat médical comme justificatif)
- Sélection ou stage de sélection national de la DTN ou des fédérations affinitaires et associées
- Sélection à une compétition international (WTT)

Article 8 : A leur arrivée, les joueurs doivent se pointer et présenter à la table de pointage leur licence avec la mention « certificat médical présenté » ou un certificat médical en cours de validité, pour pouvoir participer au tournoi.

Article 9 : Nous acceptons les inscriptions le jour même 20 minutes avant le début du tableau joué (si celui-ci n'est pas complet). Les tirages au sort se feront 15 minutes avant le début des tableaux.

Article 10 : Le tournoi se jouera en balles plastiques non fournies par l'organisation.

Article 11 : L'appel des joueurs non pointés se fera 20 minutes avant le début des tableaux les concernant.

Les joueurs non présentés 15 minutes avant le tableau seront automatiquement scratchés.

Article 12 : Le joueur gagnant est tenu de ramener le résultat à la table d'arbitrage.

Article 13 : Les résultats seront transmis à la Fédération Française et comptabilisés dans S.P.I.D. dans les 15 jours suivants.

Article 14 : Le tournoi se fera au **Gymnase Nelson Paillou - 5 allée du Commandant Moos 33140 Villenave d'Ornon**, 20 tables sont mises à disposition pour cette compétition. Les aires de jeu mesures 5m * 10m.

Article 15 : Le tournoi se déroulera sans pause le midi, une buvette avec vente de snacks/boissons sera à disposition de tous.

Article 16 : L'ASVTT décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels, défaillances physiques ainsi que les vols, pertes, etc ... dont pourraient être victimes les joueurs et les accompagnants.

Article 17 : Les Dotations seront les suivantes :

Tournoi ASVTT - 2026									
Samedi 05 septembre 2026									
Tableaux	Horaires	Places	Prix	Dotations				Prix	
				Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	1/4 finaliste		
A	NC - 1599	09h 00	60	9 €	80 €	30 €	15 €	Lots	9 €
B	NC - 1099	10h 15	48	9 €	40 €	20 €	10 €	Lots	9 €
C	1100 - 2050	11h 30	60	9 €	100 €	50 €	25 €	15 €	9 €
D	NC - 799	12h 45	48	9 €	30 €	15 €	Lots	Lots	9 €
E	NC - 1299	14h 15	60	9 €	50 €	25 €	10 €	Lots	9 €
F	1300 - N°500	15h 30	48	9 €	130 €	85 €	30 €	15 €	9 €
G	Féminines TC	16h 00	24	Offert	50 €	25 €	Lots	Lots	Offert
H	NC - 1799	16h 45	48	9 €	80 €	40 €	20 €	Lots	9 €
Dimanche 06 septembre 2026									
Tableaux	Horaires	Places	Prix	Dotations				Prix	
				Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	1/4 finaliste		
I	NC - 1699	09h 00	60	9 €	80 €	40 €	20 €	Lots	9 €
J	Toutes catégories	10h 15	48	9 €	300€ + Coffret vin	150€ + Coffret vin	100 €	50 €	9 €
K	NC - 899	11h 15	48	9 €	30 €	15 €	Lots	Lots	9 €
L	NC - 1999	12h 45	60	9 €	100 €	50 €	25 €	15 €	9 €
M	NC - 1199	14h 15	60	9 €	40 €	20 €	10 €	Lots	9 €
N	1200pts - N°300	15h 30	48	9 €	150 €	80 €	40 €	20 €	9 €
O	NC - 1499	16h 45	48	9 €	60 €	30 €	15 €	Lots	9 €

Article 18 : Les récompenses seront remises à la fin des tableaux concernés. Les finalistes sont tenus de se présenter sur le podium lors de la cérémonie protocolaire. Aucune récompense ne sera attribuée ultérieurement.

Article 19 : Le comité d'organisation et le juge-arbitre pourront prendre toutes décisions pour assurer le bon déroulement du tournoi.

Article 20 : Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers, etc.).

Article 21 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 22 : Le fait de s'engager dans le tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le juge arbitre se réserve le droit de trancher tout litige pouvant survenir. Pour ce qui aurait pu être omis dans ce règlement, et pour le bon déroulement des épreuves, il sera fait application des règlements de la FFTT.

Article 23 : Les joueurs/euses s'engagent à respecter le protocole sanitaire mise en place par le club de Villenave d'Ornon, en cas de non-respect du protocole l'organisation du tournoi se réserve le droit d'exclure le joueur.

Toutes les dotations en numéraire seront accompagnées de lots notamment des bouteilles de Pontac Monplaisir, Château Chevalier, Château Lafargue et d'autres.

Steven MOULINE 06-21-19-00-23 et Warhel OBEYD 06-68-87-58-29

tournoinationalasvtt@gmail.com ou <http://www.asvillenavett.fr>